Envoyé en préfecture le 04/12/2018
Reçu en préfecture le 04/12/2018
Affiché le
ID : 059-200041960-20180924-CC_2018_170_1-DE

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION
CC_ 2018_170

OBJET :

COMMISSION N°2

Signature d'une convention opérationnelle avec l'ONF

L'an deux mille dix-huit, le 24 septembre à 19H00, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à SAMEON sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 17 septembre 2018, conformément à la loi

Présents : M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président
M. Bernard CORTEQUISSE, 1er vice-président
M. Eric MOMONT, 2ème vice-président
M. Bernard CHOCRAUX, 4ème vice-président
M. Benjamin DUMORTIER, 5ème vice-président (à partir de la délibération n°CC_2018_175)
Mme Nadège BOURGHELLE – KOS, 6ème vice-présidente
M. Jean-Michel DELERIVE, 7ème vice-président
M. Yannick LASSALLE, 9ème vice-président
Mme Joëlle DUPRIEZ, 10ème vice-présidente
M. Guy SCHRYVE, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Thierry BRIDAULT, M. Alain DUTHOIT, M. Frédéric PRADALIER, M. Raymond NAMYST, M. Bernard ROGER, M. Pascal FROMONT, M. Michel DUPONT, M. Yves OLIVIER, M. Jean-Paul BEAREZ, M. Régis BUE, M. Francis MELON, M. Christian DEVAUX, M. Bruno RUSINEK, Mme Monique RIZZO, M. Thierry LAZARO, M. Didier WIBAUX, M. Yves LEFEBVRE, M. Christian LEMAIRE, M. Alain DUCHESNE, M. Jean-Luc LEFEBVRE
M. Alain BOS, suppléant de Mme Annick MATTON

Présents à l'ouverture de la séance :

De la délibération n°155 à 174

Titulaires présents :31
Suppléants présents : 1
Procurations : 8

Nombre de votants : 40

De la délibération n°175 à 237

Titulaires présents :32
Suppléants présents : 1
Procurations : 9

Nombre de votants : 42

Ont donné pouvoir :
M. Luc FOUTRY, 3ème vice-président, procuration à M. Eric MOMONT
M. Jean-Claude SARAZIN, procuration à M. Jean-Luc DETAVERNIER
M. Sylvain CLEMENT, 8ème vice-président, procuration à Mme Nadège BOURGHELLE-KOS
M. Jean DELATTRE, procuration à M. Yves OLIVIER
Mme Marie CIETERS, procuration à M. Didier WIBAUX,
Mme Marie-Hélène BACLET, procuration à M. Régis BUE
Mme Marion DUBOIS, procuration à M. Benjamin DUMORTIER (à partir de la délibération n°CC_2018_175)
M. Amaury DUFOUR, procuration à M. Alain DUTHOIT
M. Jean-Paul FRANCKE, procuration à M. Pascal FROMONT

Absents :
M. Michel DUFERMONT, Mme Jeannette WILLOCQ, M. Luc MONNET, M. Pierre CROXO, M. Marcel PROCUREUR,
Mme Annick MATTON, remplacée par son suppléant M. Alain BOS

Secrétaire de Séance : M. Arnaud HOTTIN

Envoyé en préfecture le 04/12/2018
Reçu en préfecture le 04/12/2018
Affiché le
ID : 059-200041960-20180924-CC_2018_170_1-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 septembre 2018

Délibération CC_2018_170

COMMISSION N°2

Signature d'une convention opérationnelle avec l'Office national des forêts (ONF) relative à la réhabilitation du site des étangs forêt domaniale de Phalempin

Le Conseil Communautaire,

Considérant que la Communauté de communes Pévèle Carembault a décidé de s'associer à l'Office National des Forêts afin de valoriser, réhabiliter et entretenir le site des étangs de la forêt domaniale de Phalempin situé sur la commune de Phalempin.

Que l'ONF conservera la maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation et sollicitera auprès du Département et de la CCPC des subventions.

Considérant que ce projet répond aux volontés partagées de l'ONF et de la Pévèle Carembault de développer une offre de loisirs de plein air et de valoriser la forêt domaniale de Phalempin reconnu comme l'un des éléments de patrimoine naturel structurant à valoriser.

Considérant que le projet de réhabilitation et de valorisation du site des étangs consiste à réaliser différents travaux d'aménagement :

- Aménagement du parking pour les voitures et de l'entrée du site depuis la RD62
- Aménagement du sentier pédestre depuis la RD62
- Aménagement du kiosque
- Suppression du parcours sportif
- Aménagement des sentiers pédestre (interprétation de sentier botanique)
- Aménagement d'une aire de pique-nique et d'activités
- Des interventions paysagères

Que le coût des travaux est estimé à 110 400 euros.

Que la Pévèle Carembault sera sollicitée à hauteur de 78 300 euros.

Vu le projet de convention,

Ouï l'exposé de son Président,

DECIDE (par 40 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 40 VOTANTS)

- D'autoriser son Président à signer la convention opérationnelle avec l'ONF ayant notamment pour objet la réhabilitation du sentier des étangs de la forêt de PHALEMPIN, ainsi que tout document afférant à ce dossier,
- de participer à ces travaux en versant une subvention de 78 300 € à l'ONF.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER